

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE MEAUX
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU PAYS DE L'OURCQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU PRESIDENT

Référence : 2023-05/01

Nous, Pierre EELBODE, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de l'Ourcq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-3 et L2131-2,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale en date du 04/11/2020, référencée 2020-11/06 et portant sur la délégation d'attributions au Président.

DÉCIDONS

Article 1 : Objet

Signer les actes ci-après référencés, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2023 :

Numéro	Objet	Fournisseur	Montant en € HT	Date
2023-091	Soirée jeux en famille - REAAP - Animation	CENTRE KAPLA	285,00 €	04/04/2023
2023-101	Animation musicale de la fête de fin d'année	ASSOCIATION YAMA YIGUI	250,00 €	14/04/2023
2023-102	Réalisation d'un diagnostic et accompagnement à l'élaboration d'une Convention territoriale globale	BT CONSEIL	25 920,00 €	14/04/2023
2023-107	Remplacement de la cuisinière d'un logement temporaire	UGAP	487,90 €	25/04/2023
2023-108	Remplacement d'un PC bureau d'un des agents France services	UGAP	943,20 €	25/04/2023
2023-109	Mobilier pour la salle d'activités de la MDE	UGAP	1 839,94 €	25/04/2023
2023-114	Renouvellement de la plaquette de communication France services	LE RÉVEIL DE LA MARNE	562,00 €	27/04/2023

Article 2 : Ampliation

Le Président et le Receveur du Centre Intercommunal d'Action Sociale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Meaux,
- Madame le Receveur du Centre Intercommunal d'Action Sociale,

Fait à Ocquerre, le 2 mai 2023

Pierre EELBODE

